



Erreur sur la facture reglee

Par **Sandim**, le **21/01/2022** à **12:16**

Bonjour j'ai réglé une facture pour travaux ou une erreur d'addition à été faite par rapport au devis j'ai réglé et un mois et demi après on me demande dois-je régler la différence merci

Par **Marck_ESP**, le **21/01/2022** à **14:00**

Bonjour

Il me semble que oui, si vous avez en main des documents qui montrent cette différence.

En revanche si vous n'êtes pas d'accord sur le montant, c'est à vous de démontrer leur erreur.

Par **Prana67**, le **24/01/2022** à **12:08**

Bonjour,

Est-ce qu'un devis a été fait ? Si oui le prix de la facture correspond au devis ? Si devis et facture ont des montants identiques vous avez payé le prix convenu, on ne peut rien vous reprocher.

Si la facture est inférieure au devis l'artisan s'est probablement trompé dans la facture et vous devrez lui payer le reste.

On parle de quelle somme ?

Par **youris**, le **24/01/2022** à **17:28**

sandim,

imaginez que l'erreur soit à votre désavantage, accepteriez-vous que l'artisan refuse de vous rembourser ?

l'article 1302-01 du code civil indique:

Celui qui reçoit par erreur ou sciemment ce qui ne lui est pas dû doit le restituer à celui de qui il l'a indûment reçu.

l'artisan doit rectifier la facture et vous devez payer la différence.

salutations